

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 73 (1928)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La contre-attaque.

Ses chances de succès et ses causes d'échec,
d'après quelques exemples de guerre.

Le but de cet article est d'illustrer par quelques exemples de guerre, que nous exposerons dans l'ordre chronologique (ou à peu près), les principes contenus aux chiffres 262, 285, 286, 294 et 295 de notre nouvelle Instruction sur le service en campagne (S. C.). Nous rappellerons, au fur et à mesure de notre exposé, les prescriptions du S. C. que ces exemples mettent en évidence.

A ce propos, soulignons d'emblée la différence entre les termes de « contre-attaque » et de « contre-assaut » du chiffre 295 :

« Le contre-assaut a pour but de refouler un assaillant avant qu'il ait eu le temps de se réorganiser, de s'installer et de recevoir du renfort... » (il s'agit ici de reconquérir un objectif déterminé).

« La contre-attaque est une véritable attaque, préparée avec des effectifs déjà importants, sérieusement appuyée par de l'artillerie et des mitrailleuses ... » (comparer ch. 262 combinaison « défense-attaque »)¹.

Les règlements français et allemands, pour s'en tenir à ces deux pays, font la même distinction. Les Français parlent

¹ Notre nouveau règlement d'exercice de l'infanterie (Projet 1927) donne, page 11, ces deux définitions :

Le contre-assaut est une action instantanée sous forme d'un combat rapproché, un corps à corps, par lequel le défenseur cherche à empêcher l'assaillant de prendre pied et à le refouler du terrain conquis.

La contre-attaque intervient lorsque l'assaillant est parvenu à s'installer sur des parties de terrain dont la reprise est indispensable au défenseur... L'opération s'exécute comme une attaque préparée avec emploi d'un appui de feu complet.